



Manifeste et Projets

SOMMAIRE

1	HISTOIRE ET VALEURS DE LA FONDATION SAVART	3
1.1	UNE HISTOIRE MARQUEE PAR L'ENGAGEMENT SOCIAL ET HUMAIN	3
1.2	UNE EVOLUTION VERS UNE INSTITUTION AU SERVICE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	4
1.3	LES VALEURS ET L'ETHIQUE DE LA FONDATION.....	6
2	MISSIONS, MOYENS ET GOUVERNANCE DE LA FONDATION SAVART	7
2.1	UNE MISSION CENTRALE : ACCOMPAGNER LES PARCOURS DE VIE.....	7
2.2	UNE ATTENTION FORTE A LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES.....	7
2.3	UNE FONDATION ATTENTIVE AUX MUTATIONS DU SECTEUR, AVEC UNE GOUVERNANCE OUVERTE ET COOPERATIVE	8
2.3.1	<i>Des principes de fonctionnement.....</i>	8
2.3.2	<i>Des instances de gouvernance et de pilotage.....</i>	8
3	OFFRE DE SERVICE ET STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE.....	9
3.1	UNE ORGANISATION TERRITORIALE STRATEGIQUE ET SOUPLE.....	9
3.2	DES PUBLICS PLURIELS, UNE OFFRE DIFFERENCIEE	9
3.3	DOMAINES DE COMPETENCES.....	9
3.4	DES MISSIONS CONTRACTUALISEES ET EVALUEES.....	10
4	GESTION ET RESSOURCES	10
4.1	SIEGE SOCIAL ET DIRECTION.....	10
4.2	GESTION FINANCIERE : UN PILIER DE LA PERENNITE.....	11
5	QUALITE ET EVALUATION.....	12
6	PROJETS ET PERSPECTIVES.....	12
6.1	AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE D'ACCOMPAGNEMENT	13
6.2	DEPLOIEMENT TERRITORIAL ET STRATEGIES DE PARTENARIAT	13
6.2.1	<i>Ouverture de nouveaux établissements ou services.....</i>	13
6.2.2	<i>Partenariats avec les collectivités locales.....</i>	13
6.2.3	<i>Collaboration avec d'autres acteurs médico-sociaux ou sanitaires.....</i>	13
6.2.4	<i>Lien avec le tissu associatif et éducatif local</i>	14
6.2.5	<i>Implantation via des dispositifs innovants</i>	14
6.2.6	<i>Recherche de financement et co-construction de projets</i>	14
6.3	MODERNISATION, INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET TRANSITION NUMERIQUE	14
6.4	INVESTISSEMENT DANS LES RESSOURCES HUMAINES ET LES COMPETENCES	15
6.5	RESPONSABILITE SOCIETALE ET DIVERSIFICATION DES RESSOURCES	15

Un manifeste est un écrit public et solennel dans lequel les auteurs exposent une position, une décision, un programme.

Introduction

La Fondation Savart place la personne en situation de handicap au cœur de son action, fidèle à sa conviction profonde : chaque individu, quelles que soient ses vulnérabilités, possède des talents et des capacités qui doivent être reconnus, développés et respectés. Cette orientation fondamentale guide son engagement quotidien, quelles que soient les évolutions réglementaires, sociétales ou économiques qui façonnent notre environnement.

Face aux mutations du monde contemporain, le Conseil d'administration a décidé de revisiter le projet de 2017, en associant étroitement les directeurs des établissements et services, ainsi que la direction générale. Cette démarche collective garantit que le projet reflète à la fois la sensibilité et l'expertise de chacun tout en s'appuyant sur les valeurs universelles de respect, d'inclusion et de bienveillance qui fondent notre engagement.

La personne accompagnée est invitée à exercer son autodétermination, c'est-à-dire à participer activement aux décisions qui concernent sa vie personnelle, sociale et professionnelle. Pour cela, la Fondation Savart s'engage à mettre à sa disposition des moyens humains et techniques adaptés, portés par des professionnels compétents et engagés, et par des structures en constante adaptation.

Ancrée dans une histoire de plus de 150 ans sur son territoire, la Fondation agit aujourd'hui dans un contexte marqué par une complexité accrue des publics accueillis, avec une augmentation du nombre de bénéficiaires, notamment de personnes âgées en situation de handicap, et par des exigences accrues en matière d'inclusion et d'innovation sociale. Notre objectif commun, partagé avec les autorités compétentes, est le « *zéro sans solution* » : apporter une réponse personnalisée à chacune et chacun selon ses besoins spécifiques.

1 Histoire et valeurs de la Fondation Savart

1.1 Une histoire marquée par l'engagement social et humain

La Fondation Savart puise ses racines dans l'histoire singulière de César Augustin Savart, né le 5 juin 1824 à Saint-Michel, dans une famille modeste. Cinquième enfant d'un bûcheron et charbonnier, il a vécu une enfance marquée par la pauvreté et une forte stigmatisation sociale. Une anecdote forte illustre son chemin : enfant, pieds nus lors d'une messe de Pâques, il fut exclu de l'église. Cette blessure d'exclusion sociale a façonné sa détermination à défendre la dignité des plus vulnérables.

Arrivé à Paris en 1847, il a travaillé dans une fabrique de chaussures et a gravi les échelons un à un avec plusieurs déconvenues. Il doit sa réussite à son travail acharné, avec une conduite de vie irréprochable. La vie personnelle de César Augustin Savart a été marquée par des épreuves, la première avec sa famille, sa mère qu'il dut quitter à 18 ans, puis la trahison de son frère qui avait dilapidé un maigre capital financier destiné à ses parents et à ses sœurs, et des échecs professionnels.

À Paris, il a vécu dans une extrême pauvreté, a payé les dettes de son frère et fait vivre sa famille. Plus tard, la perte de son épouse et de son enfant en situation de handicap l'ont conduit à une profonde introspection, qui renforça son engagement humaniste et spirituel. C'est un véritable résilient qui, épreuve après épreuve, se relève.

C'est lorsqu'il a commencé à se stabiliser financièrement qu'il est revenu à Saint-Michel pour créer une fabrique de chaussures. Il développe de vastes ateliers, emploie jusqu'à 4 000 ouvriers. Il va alors faire fortune, associer son frère à sa réussite et mettre son capital financier au service des autres. Mais son entreprise ne se limite pas à la réussite économique. César Augustin Savart est un véritable innovateur social : il crée une société de prévoyance et met en place une « caisse de sécurité sociale » garantissant la gratuité des soins et médicaments, une allocation compensatrice pour les arrêts de travail, et un soutien aux veuves et orphelins.

Son action sociale se traduit aussi par la distribution de chaussures aux enfants et, en 1866, la création d'un orphelinat pour jeunes filles confié à la congrégation des Sœurs de saint Vincent de Paul. Cet orphelinat, reconnu d'utilité publique en 1895, est le fondement historique de la future Fondation Savart.

1.2 Une évolution vers une institution au service des personnes en situation de handicap

Après le décès de César Augustin Savart en 1907, l'orphelinat a continué son activité jusqu'en 1967, date à laquelle il ferme ses portes. C'est alors que la Fondation Savart va officiellement être créée, « au service de l'enfance inadaptée », avec vocation à venir en aide aux enfants déficients mentaux.

Le décret du 25 mars 1975, date de naissance juridique de la Fondation sous sa forme actuelle, stipule que « l'établissement dit Orphelinat Savart fondé en 1895 devient Fondation Savart et a pour but de recevoir des handicapés des deux sexes ». Ce texte est signé par le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur, le garde des Sceaux et la ministre de la Santé. À ce décret sont annexés les statuts de la Fondation Savart.

La Fondation accueille aujourd'hui tous types de handicap. Cette évolution reflète non seulement les exigences légales récentes, mais aussi la volonté d'une inclusion plus large et plus adaptée à la diversité des besoins des personnes accompagnées, notamment celles avec des troubles du spectre autistique, des troubles du comportement, ou des pathologies associées.

Liste des établissements et services en 2025 :

Siège social à Saint-Michel.

1. Secteur enfance :

- L'Institut Médico-Éducatif – IME – de Guise
- Les Services d'Éducation Spécialisés et de Soins à Domicile – SESSAD – de Guise et d'Hirson
- Le dispositif d'Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation – EMAS
- Les 8 Dispositifs de Pôles d'Appui à la Scolarité – P.A.S
- L'institut Médico Professionnel – IMPRO – de La Neuville Bosmont

2. Secteur du travail adapté :

- Les Établissements ou Services d'Aide par le Travail – ESAT – « La Persévérance » de Saint-Michel et « Le Garmouzet » de Le Nouvion-en-Thiérache

3. Les Établissements d'Accueil Non Médicalisés – EANM – « César Augustin SAVART » :

- Le Foyer d'Hébergement de Saint-Michel
- Le Foyer Occupationnel d'Accueil – FOA – « des prés verts » de La Capelle
- Le Centre d'Activité de Jour – CAJ – « l'horizon » de La Capelle
- Le Foyer de Vie « Louis Hennebelle » de Saint-Michel
- Le Service d'Accompagnement et de Soutien à la vie sociale de Saint-Michel
- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à la Parentalité

4. Secteur soins :

- Le Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés – SAMSAH
- L'Établissement d'Accueil Médicalisé – EAM – « Jean Fossier » de Saint-Michel
- L'Unité de Vie Comportements Problèmes – UVCP – dite « de l'abbaye »

La description détaillée de chacun d'eux peut être consultée sur le site internet de la Fondation, www.fondationsavart.fr

- Partenariat avec l'Unité de Vie pour Personnes Handicapées Agées – UVPHA – de l'EHPAD « Vuidet » de La Capelle.
- Depuis 2022, la Fondation est membre d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale – GCSMS –, nommé « Alméa », signifiant ALliance MÉdico-sociale Axonaise, dont elle est un des deux membres fondateurs.

1.3 Les valeurs et l'éthique de la Fondation

Les valeurs de la Fondation sont incarnées, éprouvées, issues d'une histoire vivante. Dès sa création par César Augustin Savart, la Fondation s'est construite sur une conviction forte : il n'y a pas d'accompagnement possible sans cadre de vie digne. Un toit, de la chaleur, de la nourriture, de la propreté : ces éléments fondamentaux étaient pour lui les premiers droits à garantir, les premiers signes de reconnaissance. Ce socle concret, ancré dans son propre vécu de pauvreté et d'exclusion, demeure aujourd'hui encore le fondement éthique du travail de la Fondation.

L'histoire de César Savart est celle d'un homme ayant traversé l'expérience du manque, de l'injustice, de l'humiliation, et qui, mû par cette mémoire, a voulu faire œuvre de justice. Il s'est engagé bien avant de disposer des moyens de le faire. Cette orientation initiale, nourrie par une spiritualité active, continue d'imprégner les orientations de la Fondation.

Aujourd'hui encore, le respect de la dignité des personnes demeure et précède toute réglementation, toute norme, toute technicité. Il guide les pratiques et structure les engagements de chaque établissement et service.

Sur ce socle s'articulent les valeurs que la Fondation défend et développe au travers de ses pratiques :

- **La reconnaissance de la singularité de chacun**, quel que soit son âge, son parcours, son handicap ou sa situation,
- **La garantie des droits fondamentaux**, appuyée notamment sur la Charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- **Le développement de l'autodétermination** et du **pouvoir d'agir** : permettre à chacun de piloter sa propre vie, appuyer les personnes dans leurs choix, leurs projets, leur participation à la vie sociale et citoyenne,
- **La bientraitance**, comme culture professionnelle partagée, fondée sur l'écoute, la confiance et la bienveillance,
- **L'inclusion** : faire place à chacun, dans sa diversité, dans les espaces communs de la cité,
- **La valorisation des compétences** et des potentiels, l'accès à la formation, à l'expression et à la représentation.

Ces valeurs exigent des professionnels une éthique engagée, puisqu'ils se doivent de questionner leurs choix et leurs pratiques au quotidien pour intégrer les piliers de l'accompagnement :

- Accueillir la parole, les gestes, les formes de présence de chacun,
- Reconnaître les savoirs issus de l'expérience,
- S'engager dans une relation non seulement d'aide, mais aussi de coopération,
- Intégrer l'environnement familial, institutionnel, social de la personne dans l'accompagnement.

Les valeurs et leur incarnation avec éthique se veulent fidèles à l'esprit de César Savart : **agir pour que chacun, à sa place, dans son rythme, puisse habiter pleinement sa propre vie.**

2 Missions, moyens et gouvernance de la Fondation Savart

2.1 Une mission centrale : accompagner les parcours de vie

La Fondation Savart est un acteur stratégique dans la solidarité, la santé et l'innovation sociale. Sa vocation est humaine, inclusive et durable, alignée avec les politiques publiques et les attentes sociétales.

La Fondation Savart a pour mission de favoriser l'inclusion, la participation sociale, l'autonomie et le bien-être des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité. Elle accompagne chaque personne dans toutes les dimensions de sa vie : soins, éducation, formation, travail, habitat, liens sociaux, parentalité, expression, culture, mobilité, intimité.

L'ambition est d'accompagner des personnes dans leurs projets de vie : à leur rythme, en respectant leurs choix, leur singularité, leur dignité. Pour cela l'autodétermination est un pilier central, qui encourage chacun à être acteur de son parcours.

La Fondation accompagne des enfants, des adolescents, des adultes et des familles dans la durée, à travers une diversité et pluralité de réponses qui s'adaptent à leurs besoins : accompagnement à domicile, établissements médico-sociaux, dispositifs mobiles, habitat inclusif, accompagnement scolaire, inclusion professionnelle.

2.2 Une attention forte à la participation des personnes accompagnées

La participation active des personnes concernées est un fondement de l'engagement de la Fondation. Cette participation est organisée selon plusieurs formats :

- Les Conseils de la Vie Sociale (CVS), instances internes de dialogue et de propositions, sont actifs dans chaque établissement.
- Des groupes d'expression, des enquêtes, des entretiens réguliers permettent de recueillir les ressentis, les attentes et les idées des personnes accueillies. Cela renforce leur capacité à prendre la parole, à débattre, à se confronter au collectif.
- Des représentants d'usagers participent aux réflexions stratégiques et aux comités de pilotage.
- Les projets personnalisés sont coconstruits avec la personne, en lien avec ses proches et les professionnels.

La participation se traduit par des actions concrètes :

- Participer à des actions repérées et spécifiques, telles que les Restos du Cœur ou à la SPA,
- Accompagner les adultes à voter dans les élections officielles et au Conseil de la Vie Sociale,

- Accompagner le culte religieux et la vie spirituelle,
- Préparer à une participation citoyenne à travers la représentation de ses pairs, via la pair-aidance ou les parrainages,
- Favoriser les ouvertures sur l'extérieur : cinéma, concerts, sport, spectacles, séjours organisés par l'établissement, etc.
- Accompagner la vie en couple et la vie parentale.

2.3 Une Fondation attentive aux mutations du secteur, avec une gouvernance ouverte et coopérative

Ces missions sont réalisées dans un contexte de transition profonde du secteur médico-social : transformation de l'offre, montée en complexité des situations, nouvelles attentes sociétales, développement du numérique, évolutions juridiques et financières.

La Fondation Savart s'inscrit dans ce mouvement en restant :

- **Proactive** face aux appels à projets, aux expérimentations, aux nouveaux modèles d'intervention,
- **Inventive** dans ses réponses : habitat inclusif, interventions mobiles, appui aux établissements scolaires (PAS, EMAS), partenariats territoriaux, coopération avec le sanitaire, etc.
- **Engagée** dans le temps, dans ses compétences, son énergie au service d'une cause d'intérêt général, dans un esprit de solidarité et de citoyenneté.

La Fondation Savart privilégie une gouvernance collégiale, horizontale et partagée. Elle associe l'ensemble des parties prenantes à la réflexion et à la décision.

2.3.1 Des principes de fonctionnement

- **Coresponsabilité** entre direction, encadrement, professionnels et personnes accompagnées,
- **Réflexivité permanente** : retour sur les pratiques, évaluation partagée, pilotage collectif,
- **Travail en réseau** : avec les familles, les partenaires institutionnels, les acteurs de santé, les collectivités, les associations locales

2.3.2 Des instances de gouvernance et de pilotage

- **Le Conseil d'Administration** définit les grandes orientations.
- **Le Bureau** du Conseil d'Administration assure la gestion stratégique des orientations.
- **Le Siège** coordonne la mise en œuvre stratégique des orientations
- **Le Comité de Direction** pilote l'action transversale et coordonnée.
- **Les Conseils de la Vie Sociale** garantissent l'expression et la participation des personnes accompagnées.
- **Une dynamique inter-établissements**, qui favorise la mutualisation des pratiques, la circulation des idées, et l'appui technique des équipes entre elles.

3 Offre de service et stratégies de mise en œuvre

3.1 Une organisation territoriale stratégique et souple

L'implantation de la Fondation répond aux besoins concrets des territoires, y compris hors des limites administratives classiques de la Thiérache. Ruralité, isolement, inégalités d'accès aux dispositifs et éloignement des structures spécialisées constituent des réalités auxquelles la Fondation cherche à répondre, en s'inscrivant au plus près des situations de vie des personnes concernées.

À cet égard, les expériences menées hors du périmètre historique de la Fondation témoignent d'une capacité à innover sans se disperser, comme dans les tiers-lieux d'habitat accompagné ou les accueils temporaires.

Les établissements coopèrent, partagent des compétences, orientent, et assurent des relais en fonction des parcours, dans une logique de pôles. Ils collaborent avec d'autres structures installées sur le territoire de proximité, et plus largement sur le département en lien avec le GCSMS « alméa ».

3.2 Des publics pluriels, une offre différenciée

La Fondation accompagne une grande diversité de publics, avec des niveaux de complexité variés. On y retrouve notamment :

- Des enfants, adolescents et adultes présentant des troubles du développement intellectuel, des troubles du spectre de l'autisme (TSA), des troubles psychiques et neuro-développementaux.
- Des personnes plurihandicapées ou en perte d'autonomie.
- Des personnes vieillissantes, parfois avec des antécédents institutionnels longs.
- Des personnes aux parcours complexes, nécessitant des réponses temporaires, transversales ou hybrides.
- Des parents en situation de handicap.

À cela s'ajoutent des réponses plus transitoires ou ciblées qui permettent d'éviter des ruptures ou de tester des solutions : accueils de jour, séjours d'observation, dispositifs hors les murs.

3.3 Domaines de compétences

La Fondation Savart mobilise des savoir-faire spécialisés pour la grande diversité des publics, avec des professionnels diplômés qui bénéficient de formations continues pour l'accompagnement, l'accueil, l'éducation, la rééducation, le soin. Au-delà, la Fondation enrichit le cœur de métier de ses professionnels par une action volontariste qui permet de développer des compétences spécifiques : éducateurs sportifs et partenariats autour du sport, association sportive de la Fondation, Snoezelen et stimulations pluri-sensorielles, etc.

Aujourd'hui, près de 75 % des effectifs sont directement mobilisés sur les fonctions d'accompagnement. Cette proportion élevée reflète un choix stratégique : celui de maintenir une forte densité de présence humaine, indispensable pour des publics vulnérables.

La qualité des services généraux, hôteliers, transports, services administratifs et de gestion est indispensable au déploiement et à la réussite des activités éducatives et d'accompagnement. Les formations de ces personnels et leur accompagnement permettent de les sensibiliser à la question des troubles du développement.

Face aux sollicitations multiples et aux nombreux appels à projets, la Fondation Savart affirme une ligne claire : se développer, mais sans dilution de son identité. Cela implique de saisir les opportunités qui s'inscrivent dans sa vision de privilégier la qualité des projets dans ses champs de compétences et de développement.

3.4 Des missions contractualisées et évaluées

La Fondation Savart est engagée dans deux Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens – CPOM :

- Avec le Conseil Départemental
- Avec l'Agence Régionale de Santé

Ces CPOM structurent l'action de la Fondation autour :

- **D'objectifs négociés** avec les autorités,
- **D'indicateurs de suivi** et d'évaluation,
- **De moyens adaptés**, dans un contexte budgétaire contraint.

Ils traduisent la capacité à se projeter, à articuler le projet avec les politiques publiques, à rendre compte des actions avec rigueur. La Fondation Savart développe un travail étroit avec les partenaires locaux : éducation nationale, établissements de santé, collectivités, autres associations, bailleurs sociaux et entreprises.

4 Gestion et ressources

4.1 Siègne social et direction

La Fondation Savart est dotée d'un siège social qui est le lieu des prises de décisions stratégiques. Le siège planifie la stratégie globale, élabore l'organisation interne, supervise et contrôle les établissements qu'il encadre. Il est composé de la Direction Générale, ainsi que des Directions Administratives, Finances, Ressources Humaines et Systèmes d'Information. Il a pour projet de se doter d'un responsable Qualité et Communication. Ces Directions proposent, soutiennent et réalisent les actions structurantes transversales, toujours dans le souci de l'accompagnement et de l'inclusion des personnes accompagnées : développement des compétences des équipes, innovation et adaptation des services, gestion des partenariats, qualité de vie au travail, gestion de crise et résilience.

En juin 2024, la Fondation a réalisé un baromètre social sur l'ensemble de ses établissements. Parmi les forces identifiées :

- La sécurité au travail
- Les relations de travail
- L'intérêt et la satisfaction au travail
- Le sentiment d'appartenance
- L'autonomie, la participation et la confiance envers les collaborateurs

Ces résultats orientent les actions de la Fondation pour renforcer le bien-être au travail et la cohésion des équipes pour mieux agir auprès des personnes accompagnées.

La Direction Générale anime le Comité de Direction qui rassemble l'ensemble des Directeurs. Il a pour mission la mise en œuvre des orientations politiques du Conseil d'Administration de la Fondation Savart, le traitement de la gestion des établissements sous tous ses aspects et la cohérence des pratiques professionnelles dans l'ensemble de la Fondation.

La participation des Directeurs concourt à la cohérence et à la pertinence de la mise en œuvre technique de la fonction de direction, en référence au Manifeste de la Fondation, tout en préservant la singularité de chaque établissement et service. En cela, le siège a un rôle stratégique d'expertise et d'appui pour consolider et améliorer les fonctionnements.

Il y a donc articulation entre une ligne hiérarchique affirmée et une gestion de projet, soit par établissement, soit transversale.

4.2 Gestion financière : un pilier de la pérennité

La Fondation Savart s'appuie sur des sources de financement hybrides :

- Autofinancement,
- Subventions publiques (Agence Régionale de Santé, Conseil Départemental, etc.),
- Emprunts spécifiques,
- Dons et mécénat de particuliers et entreprises,
- Taxe d'apprentissage.

La Fondation assure la transparence de sa gestion par la production régulière de rapports financiers et le recours à des audits externes, renforçant ainsi la confiance de ses partenaires institutionnels.

Une planification à long terme est mise en œuvre, avec des investissements ciblés et un suivi pour assurer la pérennité des actions.

5 Qualité et évaluation

La qualité est un enjeu majeur dans l'accompagnement social et médico-social. Elle garantit que les services offerts répondent pleinement aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées, dans le respect de leurs droits et de leur dignité. Pour cela, une démarche structurée et continue d'amélioration de la qualité est mise en œuvre, intégrant à la fois des auto-évaluations régulières et des évaluations indépendantes.

Aux termes du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), les établissements et services sont tenus de s'engager dans un cycle continu d'évaluations. L'article L.311-1 du CASF prévoit que le renouvellement des autorisations d'exercice est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation « externe ».

La Fondation Savart soutient la qualité dans le développement des Systèmes d'Information (SI) et des dispositifs d'accompagnement : un logiciel qualité est en place, utilisé par les équipes, incluant un tableau de bord, des procédures, et un travail d'harmonisation. L'objectif est que les procédures communes soient conçues au siège, avec adaptations locales si nécessaire, pour éviter des redondances ou disparités.

Le rôle central de l'évaluation

L'évaluation est au cœur de la démarche qualité. Elle se décline en deux volets complémentaires qui se nourrissent mutuellement :

- **L'auto-évaluation** est un temps d'auto-analyse et de concertation. Elle mobilise les équipes pour identifier les points forts et les marges de progression, en s'appuyant sur des indicateurs précis, des observations de terrain et le recueil des avis des personnes accompagnées. Cette évaluation permet d'élaborer des plans d'amélioration concrets et adaptés.
- **L'évaluation** réalisée par des organismes indépendants apporte un regard objectif sur la conformité des pratiques aux normes en vigueur, ainsi que sur l'efficacité et la pertinence des actions. Elle valide les démarches internes et oriente les priorités de travail à venir.

6 Projets et Perspectives

Notre société est en pleine mutation, marquée par le changement des besoins sociaux, l'évolution de la nature des handicaps, les transitions démographiques, technologiques et écologiques, et les transformations réglementaires. La Fondation Savart s'engage dans une démarche de projection stratégique avec une double exigence : garantir la qualité de prise en charge des publics accompagnés et assurer une transformation organisationnelle et territoriale pérenne, cohérente avec ses valeurs.

6.1 Amélioration continue de la qualité d'accompagnement

La qualité des pratiques constitue un socle central des ambitions à venir. Elle implique :

- Une attention renforcée portée à l'évaluation des établissements, articulée aux CPOM, pour inscrire les dynamiques de progrès dans une logique de contractualisation et de résultats.
- Une réaffirmation du droit des personnes accompagnées à un accompagnement individualisé, respectueux de leurs rythmes et aspirations, soutenu par des dispositifs souples et adaptés.
- Une vigilance particulière sur les transitions de parcours, les situations de handicap complexes, les âges charnières et les risques de ruptures.

6.2 Déploiement territorial et stratégies de partenariat

La Fondation envisage de consolider et d'élargir son ancrage territorial en renforçant les logiques de coopération avec les autres acteurs du champ social, médico-social, sanitaire, éducatif et de l'économie sociale et solidaire et en développant des partenariats publics-privés, pour mutualiser les ressources et coconstruire des dispositifs.

De manière spécifique, les actions en cours concernent un périmètre élargi :

6.2.1 Ouverture de nouveaux établissements ou services

- Création de lieux de vie en zone rurale en difficulté.
- Implantation d'un dispositif mobile de soins ou d'accompagnement à domicile dans des territoires isolés.
- Déploiement d'une plateforme de coordination médico-sociale dans les zones non couvertes

6.2.2 Partenariats avec les collectivités locales

- Coconstruction d'un projet de territoire autour du vieillissement ou du handicap avec les communes et intercommunalités.
- Participation aux différentes instances locales de coordination

6.2.3 Collaboration avec d'autres acteurs médico-sociaux ou sanitaires

- Mutualisation de moyens au sein du GCSMS « Alméa » pour répondre aux appels à projets à l'échelle régionale.
- Convention de partenariat avec les centres hospitaliers pour assurer la continuité des soins après hospitalisation.
- Coanimation de réseaux :
 - de soins palliatifs
 - de santé mentale.

6.2.4 Lien avec le tissu associatif et éducatif local

- Mise en place d'ateliers inclusifs dans des structures culturelles ou sportives locales.
- Poursuivre les coopérations avec des établissements scolaires pour l'inclusion d'enfants en situation de handicap, dont :
 - Expérimentation des dispositifs d'accompagnement médico-éducatifs
 - Renforcer la formation croisée éducation nationale / médico-social.
- Organisation d'événements de sensibilisation ou de formation en lien avec d'autres associations (Journée du handicap, semaine bleue...).

6.2.5 Implantation via des dispositifs innovants

- Lancement d'un habitat inclusif dans un quartier avec des bailleurs sociaux.
- Déploiement de solutions numériques de télé-accompagnement
- Expérimentation d'un tiers-lieu solidaire (accès au numérique, ateliers, accompagnement social).

6.2.6 Recherche de financement et co-construction de projets

- Réponse conjointe à un appel à projets de l'ARS ou de la CNSA avec des partenaires locaux.
- Création de fonds communs avec d'autres acteurs privés ou publics (fondations d'entreprise, mutuelles).
- Participation à des programmes européens de coopération territoriale
- Mécénat de compétences

6.3 Modernisation, innovation technologique et transition numérique

La Fondation entend pleinement saisir les leviers offerts par les technologies au service de ses missions :

- Accélérer la digitalisation des processus (dossiers des personnes accompagnées, suivi RH, communication interne, coordination interprofessionnelle), avec une attention particulière à la cybersécurité pour éviter les fuites de données usagers.
- S'ouvrir aux opportunités offertes par l'intelligence artificielle, avec prudence et discernement, dans les champs de la gestion, de l'aide à la décision ou de l'analyse des données.

6.4 Investissement dans les ressources humaines et les compétences

Le développement des compétences constitue un axe stratégique prioritaire :

- Renforcer les dispositifs de formation continue, en les adaptant aux évolutions du secteur et aux transformations réglementaires.
- Développer les compétences transversales (gestion de projet, communication, travail d'équipe, posture professionnelle) pour favoriser la coopération et la montée en responsabilité.
- Mener une réflexion sur l'attractivité des métiers, les conditions de travail et les leviers de fidélisation.

6.5 Responsabilité sociétale et diversification des ressources

La Fondation inscrit son action dans une logique de responsabilité sociétale affirmée :

- Déploiement d'une politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale, et de Développement Durable à l'échelle de l'ensemble de la structure, intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, par exemple, la transformation du parc automobile, l'implantation de panneaux solaires, l'isolation thermique des bâtiments, etc...
- Exploration de nouvelles sources de financement pour soutenir l'innovation et la pérennité (appels à projets, fonds européens, mécénat, partenariats d'impact, campagnes participatives).
- Engagement en faveur de démarches éthiques, inclusives et écoresponsables, à la fois sous un angle Qualité de Vie au Travail pour les salariés, et accompagnement des publics à double vulnérabilité.

Près de 160 ans se sont écoulés depuis le fondement historique de la Fondation. 160 années au service d'autrui, grâce au « Pouvoir d'agir » impulsé par César Augustin Savart, qui continue aujourd'hui à inspirer des femmes et des hommes animés par des convictions profondes, respectueuses de la dignité des personnes.